

ARCHIVES DU MORBIHAN

---

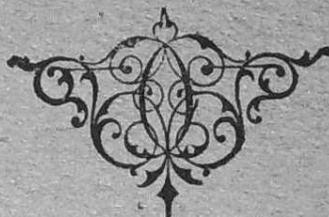
RAPPORT ANNUEL

PAR

J. DE LA MARTINIÈRE

---

AOUT 1913



VANNES

IMPRIMERIE GALLES, PLACE DE L'HÔTEL-DE-VILLE

---

1913

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

---

## RAPPORT DE L'ARCHIVISTE DÉPARTEMENTAL

---

MONSIEUR LE PRÉFET,

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur le service des Archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan pendant l'année 1912-1913.

### *Locaux*

Le nouveau dépôt doit s'élever en partie au-dessus du sol, en partie au-dessus du ruisseau du jardin de la Préfecture. On l'a vu sortir du sol assez vite ; il a eu plus de peine à sortir de l'eau. Cependant c'est maintenant chose faite. Exprimons l'espoir que rien ne l'empêchera de s'élever rapidement à l'air libre, et que la conservation, le bon ordre et l'accroissement des fonds d'archives départementaux n'auront plus à souffrir de l'état de choses actuel.

### *Accroissement de fonds*

Malgré le manque de place j'ai cru devoir accepter ou provoquer des réintégrations ou des mises en dépôt de documents divers provenant, en particulier, des archives communales, du greffe du Tribunal civil de Vannes, des études notariales.

Aux archives communales d'Hennebont j'ai retrouvé un registre de mercuriale de 1775 à 1779, un autre fixant le maximum du prix du pain de 1775 à 1780, 5 registres de la justice de paix et du bureau de conciliation de la ville de 1791 à l'an VI.

M. le président du Tribunal civil de Vannes m'avait entretenu du désir où il était de faire classer les archives de son greffe. Parmi elles se trouvent les registres de l'état-civil de l'arrondissement remontant à une époque fort ancienne. Dès 1667, en effet, Louis XIV prescrivait la tenue

en double des registres tenus par les curés : la minute devait demeurer à la paroisse, la grosse être déposée au greffe de la justice royale. C'est ainsi que les greffes des tribunaux civils possèdent aujourd'hui des collections dont la partie ancienne, antérieure à la Révolution, ne présente plus pour eux qu'un intérêt extrêmement relatif, si même elle en présente. On comprend aisément, par suite, que MM. les Greffiers, occupés de soins plus pressants, ne trouvent pas le temps de veiller au bon ordre de ces registres. Cependant on ne saurait exagérer l'importance de leur valeur historique. C'est par eux qu'il convenait d'amorcer le classement des archives du greffe.

M. l'abbé Chauffier, archiviste-paléographe, s'offrit bénévolement à l'entreprendre avec moi. Donnant un nouveau témoignage de son goût éclairé pour l'histoire, M. le président Mériel-Bussy nous procura toutes les facilités désirables. M. le président Ricaud voulut bien nous les renouveler. Aujourd'hui le classement des registres d'état-civil du greffe du Tribunal de Vannes antérieurs à la Révolution est presque complètement terminé.

Un de ses résultats a été de révéler l'existence de pièces éparses au milieu des registres ou leur servant de couverture, sans aucun rapport avec eux, et qui sont venues compléter les collections des Archives départementales. Je signalerai, entre autres, l'« égaïl » du fouage de la paroisse de Bohal en 1704, les comptes remis à l'évêque de Vannes en 1721 par le trésorier de l'église d'Arzal et celui de la chapelle de Lantierne, même paroisse ; le registre d'audiences du tribunal du district d'Auray du 30 avril 1792 au 4 mars 1793 ; une proclamation imprimée en breton et en français du citoyen Bréchar, « ancien commissaire du conseil supérieur de la Vendée près les Armées, rentré dans le sein de sa patrie, à ses anciens compagnons d'infortune ».

Un autre résultat de ce classement a été de faire apparaître comment le greffe du Tribunal avait en sa possession des registres d'état-civil dont la loi reconnaît la propriété aux communes. En effet, plusieurs, antérieurs à 1667, datent par conséquent de l'époque où les registres n'étaient établis qu'à un seul exemplaire ; d'autres sont les registres minutes. Or, incontestablement, les grosses seules devaient revenir aux greffes indépendamment des minutes qui ont toujours été considérées comme la propriété des paroisses et, après elles, des communes.

Un notaire de l'arrondissement de Ploërmel m'a dit qu'il serait heureux de mettre ses minutes anciennes en dépôt aux Archives départementales.

M. Daigre, notaire à Vannes, vient d'effectuer le dépôt des siennes. Il a voulu les enlever de la sorte à la perte où les exposait un séjour prolongé dans la cave de son prédécesseur et dans la sienne. Plusieurs étaient déjà consumées par l'humidité.

Vous avez bien voulu, Monsieur le Préfet, dans une lettre du 31 octobre 1912, en utilisant les termes d'un rapport de M. Servois, Directeur général des Archives, fixer les conditions offertes à Messieurs les Notaires

qui demanderaient ou accepteraient le dépôt de leurs minutes anciennes aux Archives du Morbihan. Ces minutes ne cesseront d'appartenir aux notaires et aux chambres des notaires qui les verseront spontanément, et cela, bien que l'Archiviste, qui en aura la garde, soit chargé de les classer, de les inventorier, bien qu'il prépare même, avec l'assentiment des notaires intéressés, les rares expéditions qui pourraient en être demandées. D'ailleurs, comme témoignage de la propriété du notaire qui fera le dépôt, le produit des expéditions lui sera entièrement réservé, s'il en exprime le désir.

Les minutes versées par M. Daigre proviennent des études suivantes :  
 Notaires royaux en résidence à Vannes : Denabia, 1701-1737 ; Le Dréau, 1727-1728 ; Nicolazo, 1738-1753 ; Fabre, 1744-1781 ; Jollivet, 1754-an X ; Launay, 1777 ; Thubœuf, 1787-1791.  
 Notaires des régaires, du comté de Languet et de diverses juridictions : Glais, 1778-an XIV ; Josse, 1779-1783.  
 Notaire des régaires seuls : Le Monnier, 1722-1782.  
 Notaire de Languet : Lambert, 1732-1742.  
 J'ai acquis des plans de la cathédrale de Vannes dressés au XVIII<sup>e</sup> siècle qui présentent un grand intérêt pour l'histoire de ce monument.

#### Bibliothèque

En outre des envois habituels des Ministères de l'Instruction publique et de la Guerre, des revues d'histoires Bretonnes et Morbihannaises, des publications de la Société des bibliophiles bretons, la bibliothèque des Archives a enrichi sa collection de nombreux ouvrages d'histoire locale.

Je citerai, entre autres :  
 Émile Gilles, *Au cœur de la Bretagne* (don de l'auteur). — Dubreuil, *La Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*. — Hémon, *Audrein, député du Morbihan*. — Marquis de Bellevue, *Ploërmel*. — Lucien Lemaire, *Histoire documentaire. Autissier, miniaturiste (1772-1830)*. — G. Desjacques, *Autour de Lorient* (don de l'auteur). — La Vallée, Brion et Brion père, *Voyage dans le Morbihan, 1794*. — Vicomte Hervé du Halgouët, *Construction de la façade nord du château de Josselin* (don de l'auteur). — Dr de Closmadeuc, *La Roche-Bernard* (don de l'auteur). — Dr Vincent, *Île de Groix autrefois* (don de l'auteur). — Frotier de la Messelière, *Filiations bretonnes*. — *Gallia christiana*, province de Tours. — L'abbé Chauffier, *Essai sur un coffret du XII<sup>e</sup> siècle appartenant à la cathédrale de Vannes* (don de l'auteur). — Joseph Déchelette, *Une nouvelle interprétation des gravures de New-Grange et de Gavrinis*. — Ferdinand Lot, *Mélanges d'histoire bretonne (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*. — E. Lemièrre, *Bibliographie de la contre-révolution dans les provinces de l'Ouest*. — Abbé Le Falher, *Le Royaume de Bignan*.

Mon catalogue par noms d'auteurs, sur fiches, compte actuellement

plus de 600 numéros, sans comprendre encore, cependant, le dépouillement des articles de revues par lequel j'espère pouvoir le compléter.

#### Versements administratifs

J'avais reçu en 1900-1910, 355 dossiers ; en 1910-1911, 151 ; en 1911-1912, 525 ; j'en ai reçu en 1912-1913 presque deux fois autant que dans les trois années précédentes provenant de la Trésorerie générale, du greffe du Conseil de préfecture, des divisions de la Préfecture et de l'Inspection d'académie. Ils se répartissent ainsi :

SÉRIES	NATURE DES PIÈCES	REGISTRES	LIASSES	DATES
				EXTRÊMES
N	Comptabilité départementale, environ.....	»	200	1807-1908
O	Budgets et comptes communaux.....	»	257	1908-1909
»	Voirie vicinale.....	»	22	1905-1908
P	Rôles des percepteurs ; registres à souches..	»	30	1908-1909
»	Registres de comptabilité provenant de la Trésorerie générale.....	122	»	1899-1901
S	Grande voirie.....	»	13	1906-1909
»	Ports et travaux maritimes.....	»	9	1867-1904
»	Navigation.....	»	109	1800-1900
»	Canaux.....	»	3	1827-1900
T	Fonds divers, environ.....	»	1000	
	Total.....	122	1643	

#### Vente de papiers périmés

La vente de papiers périmés annoncée dans mon précédent rapport a produit la somme de 156 francs au profit du Département et 53 francs au profit de l'État.

Une autre vente importante est en préparation et sera prochainement effectuée, grâce au classement et au triage du fonds moderne de l'Instruction publique et des archives des sous-préfectures de Ploërmel et de Pontivy.

#### Classement et Répertoires numériques

La publication des travaux historiques est en relation étroite avec celle des répertoires numériques et inventaires d'archives. Sans doute, s'il

n'avait pas eu à sa disposition le répertoire du fonds de l'Instruction publique, en cours de rédaction, M. Sageret eût néanmoins publié la continuation de son Histoire du Morbihan sous le Consulat. Mais ce répertoire lui a permis, si je ne me trompe, de compléter, dans une large mesure, le chapitre de son dernier volume relatif à l'Instruction primaire. M. l'abbé Nicol a utilisé le répertoire manuscrit des tribunaux révolutionnaires et des tribunaux criminels de l'Empire dressé en 1911, pour achever son étude si fouillée sur le chouan Videlo, dit Tanercède. Ces mêmes répertoires ont servi ou vont servir à la préparation d'une thèse de doctorat en droit sur le Tribunal spécial du Morbihan, d'une thèse de doctorat en histoire sur l'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution, d'une troisième thèse sur les relations du clergé et de l'État sous la monarchie de juillet. Enfin la section moderne du Comité des travaux historiques, dont je suis le correspondant, va sans doute publier une série de documents que je lui avais communiqués sur l'Instruction primaire dans le Morbihan de l'an VII à la création de l'Université.

C'est donc à la préparation de ces répertoires numériques que je me suis particulièrement attaché cette année en poursuivant ceux des séries G (établissements ecclésiastiques séculiers antérieurs à la Révolution) et T (Instruction publique depuis la Révolution).

Celui de la série G n'est pas encore complètement terminé. La première partie, concernant l'évêché, est imprimée, voici un an déjà, et j'ai classé 137 liasses ou registres de la seconde partie relative au chapitre cathédral. Il y a de longues années déjà, M. de la Borderie, après un examen rapide, signalait le fonds du chapitre de Vannes comme des plus importants. Depuis lors, quelques fuites se sont probablement produites. Cependant, dans son état actuel, le fonds comprend encore de nombreux documents qui aideront, dans une large mesure, à reconstituer la topographie de la ville de Vannes, à retrouver la physionomie de sa population depuis le xv<sup>e</sup> siècle, à suivre son évolution dans l'ordre économique, à retrouver les origines de son goût pour la musique, etc., sans parler de tout ce qui a trait à l'histoire religieuse. Plusieurs de ces pièces remontent aux xiii<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> siècles.

Le répertoire numérique de la série T, fonds de l'Instruction publique, était prêt à livrer à l'impression quand M. l'Inspecteur d'Académie voulut bien m'offrir d'escalader l'échelle conduisant à son grenier. Nous y avons découvert, sous une épaisse couche de poussière, de véritables trésors.

Aussitôt après la création de l'Université (1809), le recteur de l'Académie de Rennes dirigea, de cette ville, les établissements d'Instruction du département du Morbihan. Il fut bientôt secondé par un inspecteur des écoles primaires du département en résidence à Vannes et par des comités d'Instruction. En 1850 fut créée l'Académie du Morbihan avec un recteur résidant à Vannes auquel succéda l'Inspecteur d'Académie.

Pendant la période de 1809 à 1850 on distingue, dans le fonds académique, trois principaux fonds secondaires. En premier lieu le fonds du recteur constitué par sa correspondance avec le ministre, les services administratifs, les comités d'instruction, les proviseurs et professeurs de lycées et collèges, l'inspecteur des écoles primaires et les instituteurs du département, correspondance qui se centralisait, évidemment, au bureau du recteur, à Rennes. En second lieu le fonds des comités d'instruction constitué par les procès-verbaux des comités, leur correspondance avec les autorités administratives et académiques, leur budget. Les archives des comités devaient être conservées, en principe, chez leurs secrétaires. Seules ou presque seules celles des comités d'arrondissement ont été sauvées de la destruction, et encore incomplètement. Enfin le fonds de l'inspecteur primaire constitué par sa correspondance avec le recteur, d'une part, les instituteurs et les comités, de l'autre, par les dossiers d'organisation, de personnel, d'inspection, de statistique des écoles.

Lors de la création de l'Académie du Morbihan le nouveau recteur réclama leurs papiers à l'Académie de Rennes, à l'inspecteur des écoles et aux comités d'instruction. Ils lui furent remis, presque au complet, classés avec méthode. Cependant les dossiers des comités se trouvent plus ou moins intercalés au milieu des autres. On comprendra sans peine l'extrême intérêt de cet ensemble, puisqu'il renferme tous les renseignements possibles sur l'instruction dans le Morbihan depuis la fondation de l'Université jusqu'en 1850.

Depuis 1850 les dossiers versés aux Archives départementales par l'Inspection académique, bien que moins absolument complets, et le plus souvent très en désordre, n'en demeurent pas moins extrêmement riches.

Pour transporter cet énorme amas de documents du grenier de l'Académie sur les marches de l'escalier des Archives où j'ai dû le laisser provisoirement, pour le classer en prenant un dossier après un autre dossier, et souvent une pièce après une pièce, pour mettre les dossiers une fois constitués sur les rayons à une place provisoire, les transporter avant qu'ils occupent leur place définitive, il a fallu un travail pénible, fastidieux, assidu, en raison duquel je dois des éloges à mes deux auxiliaires. Le triage dans le grenier de l'Inspection académique, et le transport de ce grenier aux Archives n'entrent nullement dans leurs attributions; ils l'ont fait cependant. Il leur a fallu, en outre, ne pas perdre un moment pour constituer les mille liasses, en chiffres ronds, de ce versement, dont la moitié, environ, sera mise au pilon, le reste prenant place dans la série T. Car c'est là un versement tout à fait exceptionnel, et le service normal de communication et de classement continuait à fonctionner.

### Recherches et exoéditions

Elles se résument ainsi :

Communications aux administrations, sans déplacement...	191
— avec déplacement...	160
Communications aux particuliers :	
Séries antérieures à 1790 .....	220
Séries révolutionnaires.....	540
Séries modernes.....	388
Total.....	1.499

Expéditions : 2 rôles à 0 fr. 75 produisant, au profit du Département, la somme de 1 fr. 50.

Vente de l'Inventaire sommaire et des Répertoires numériques au profit du Département, 9 francs.

### Inspection des Archives

L'étendue de ce rapport ne me permet pas d'insister sur mes inspections d'archives de l'automne 1912. J'ai vérifié celles de plusieurs chefs-lieux de cantons et de quelques communes de l'arrondissement de Lorient, relevant partout en détail les documents de l'époque révolutionnaire. Au Palais les archives sont remarquablement tenues, dans un ordre que je n'ai nulle part ailleurs trouvé aussi parfait. L'ordre demeure, malheureusement, une exception, et, même dans les localités importantes, les archives anciennes m'ont paru délaissées, exposées par conséquent à se perdre, en particulier celles de l'époque révolutionnaire. Je ne doute pas que, quand vous attirerez sur ce point leur attention, M. le Préfet, MM. les maires ne prennent à cœur de sauvegarder ces témoins précieux de la vie ancienne de leurs communes en effectuant leur dépôt aux Archives départementales.

La modicité du crédit qui m'est accordé (200 francs au lieu de 700 il y a quelques années), l'obligation que je me fais d'un examen sérieux, ne me permettent de visiter qu'un petit nombre d'archives. Ce nombre ira encore diminuant à partir de cette année en raison du retrait de la carte de circulation qu'avait procurée jusqu'ici à mes prédécesseurs et à moi-même l'administration des chemins de fer départementaux. Il semblait, cependant, que, si une carte de circulation devait être maintenue, c'était celle d'un chef de service départemental appelé à se déplacer, pour un service départemental, dans tout le Département.

Les circonstances n'avaient pas permis jusqu'ici de remédier à la situation des archives de la ville de Vannes regrettable à bien des égards, faute de place. Mais aujourd'hui le transport du Musée à l'ancien évêché laisse libre un certain nombre de pièces de l'Hôtel-de-Ville. Il est très désirable que la municipalité en profite pour consacrer une salle

spéciale à ses archives anciennes et de l'époque révolutionnaire, de telle sorte qu'elles ne puissent être consultées en dehors de la présence d'un employé responsable. M. le Bibliothécaire paraît tout désigné. Si ces archives historiques prennent place à côté des archives modernes, comme par le passé, elles demeureront accessibles à tous les employés sinon à beaucoup d'autres, et très exposées à perdre peu à peu leurs pièces les plus curieuses, en tout cas ne pourront demeurer en ordre. La ville de Vannes s'honorera en veillant, avec un soin jaloux, sur les preuves de son antique grandeur.

*L'Archiviste départemental,*

Vu :

J. DE LA MARTINIÈRE.

*Le Préfet,*

A. ROTH.



